



## Recettes fiscales de la Confédération jusqu'à fin juin 2017

(en mio CHF)

Nature des recettes <sup>1)</sup>	2016			2017	
	Budget	Compte	Compte	Budget	Compte
	Total	1e semestre	Total	Total	1e semestre
<b>Recettes fiscales</b>	<b>62'421</b>	<b>44'825</b>	<b>62'613</b>	<b>63'939</b>	<b>48'879</b>
<b>Impôts</b>	<b>57'670</b>	<b>42'255</b>	<b>57'699</b>	<b>58'934</b>	<b>46'157</b>
Impôt fédéral direct	19'367	16'858	21'057	20'134	16'943
Impôt anticipé (rentrées sous déduction des remboursements)	5'696	9'300	5'233	6'212	13'314
Droits de timbre	2'325	1'218	2'021	2'515	1'327
Taxe sur la valeur ajoutée	23'210	11'483	22'458	23'260	11'236
Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	2'890	1'376	2'805	2'755	1'359
Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	1'925	921	1'866	1'840	909
Impôt sur les huiles minérales grevant les combustibles et autres	20	9	17	20	10
Impôt sur le tabac	2'124	1'037	2'131	2'085	1'008
Impôt sur la bière	113	52	113	113	51
<b>Taxes routières</b>	<b>2'245</b>	<b>1'171</b>	<b>2'214</b>	<b>2'400</b>	<b>1'254</b>
Redevance, trafic des poids lourds	1'460	695	1'454	1'605	756
Redevance, routes nationales	375	288	375	380	300
Impôt sur les automobiles	410	188	385	415	197
<b>Droits de douane</b>	<b>1'020</b>	<b>553</b>	<b>1'134</b>	<b>1'040</b>	<b>537</b>
<b>Impôt sur les maisons de jeu</b>	<b>250</b>	<b>143</b>	<b>274</b>	<b>270</b>	<b>142</b>
<b>Taxes d'incitation</b>	<b>1'164</b>	<b>628</b>	<b>1'215</b>	<b>1'221</b>	<b>713</b>
<b>Autres recettes fiscales</b>	<b>73</b>	<b>75</b>	<b>77</b>	<b>74</b>	<b>76</b>

Les éventuels écarts dans les totaux résultent de chiffres arrondis.

<sup>1)</sup> Revenus avec incidences financières.

## Explications concernant le décompte des recettes fiscales

### Impôt fédéral direct

Son échéance est généralement fixée au 1<sup>er</sup> mars (avec un délai de paiement de 30 jours). Les cantons sont tenus de verser la quote-part de la Confédération aux montants qu'ils ont encaissés au cours d'un mois jusqu'au terme du mois suivant. Le rendement est particulièrement élevé au 2<sup>e</sup> trimestre.

## **Impôt anticipé**

- **Recettes:** L'impôt anticipé prélevé sur les intérêts des avoirs des clients des banques suisses (dépôts à vue et à terme ainsi que dépôts d'épargne) et des bons ou obligations de caisse est déclaré trimestriellement, alors que celui qui frappe les autres revenus de capitaux (en particulier les intérêts servis sur les obligations et les dividendes), les gains de loteries et les prestations d'assurance fait l'objet d'un décompte mensuel.

- **Remboursements:** Les prétentions au remboursement font l'objet en principe d'un décompte mensuel. Les acomptes de remboursements aux personnes morales (basés sur la somme approximative due) sont effectués pour l'essentiel en mars, juin et septembre, de sorte que le produit de l'impôt anticipé enregistré durant ces mois est négatif.

## **Droits de timbre**

Les droits de négociation sur les titres et sur les quittances de primes sont prélevés trimestriellement. Les décomptes des droits sur les émissions sont établis chaque mois.

## **TVA**

Pour la TVA, le décompte se fait en règle générale par trimestre. Les assujettis, qui appliquent la méthode de décompte simplifié des taux de la dette fiscale nette, peuvent établir des décomptes semestriels. Un décompte mensuel peut être effectué pour les assujettis qui présentent des soldes positifs importants d'impôt préalable. L'impôt sur les importations est prélevé au fur et à mesure. Cependant, dans la majorité des cas, un délai de paiement de 60 jours est accordé.

## **Impôt sur le tabac**

Décompte mensuel.

## **Redevance sur le trafic des poids lourds**

Perception au fur et à mesure et décompte mensuel par les bureaux de douane.

## **Redevance pour l'utilisation des routes nationales**

- **A l'intérieur du pays:** Les cantons livrent leurs recettes mensuellement pour la fin du mois suivant.

- **A la frontière:** Perception au fur et à mesure et décompte mensuel par les bureaux de douane.

- **A l'étranger:** Les organismes chargés de la vente de vignettes à l'étranger livrent leurs recettes mensuellement, au plus tard le 10 du deuxième mois qui suit celui du décompte.

## **Droits de douane**

Perçus au fur et à mesure et décomptés chaque mois.

## **Taxes agricoles**

Le décompte des taxes agricoles se fait une fois par année, en même temps que celui du compte laitier.

## **Taxes d'incitation, protection de l'environnement**

Perçues au fur et à mesure et décomptés chaque mois ou annuellement.